

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 26 mai 2021</b> Par suite d'une convocation en date du 11 mai 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 26 mai 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 <b>Délibération n°D_2021_05_26_07</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget eau et assainissement M49 – Exercice 2021 - Décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2021 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget eau et assainissement de l'exercice 2021 :

**Section d'exploitation**

Dépenses d'exploitation

6378 – Autres taxes et redevances	+	3 699.60 €
6541 – Créances admises en non-valeur	-	1 244.22 €
6542 – Créances éteintes	+	1 244.22 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	-	3 699.60 €
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>0.00 €</b>

Recettes d'exploitation

747 – Subvention et participation des collectivités	-	602.00 €
7581 – FCTVA	+	602.00 €
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>0.00 €</b>

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement

1641 – Emprunts en euros	-	4 184.85 €
2031 – Frais d'études	+	37 074.00 €
21561 – Service de distribution d'eau	-	32 889.15 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement de l'exercice 2021 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mai 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 26 mai 2021
Et de la publication le : 28 mai 2021	Le Maire, Georges CANICATTI

